

Inspection & Exploitants **EN ACTION(S)**

Pollutions et risques en réduction

Action n° 31 – Février 2021

Garage LVS Auto à Port d'Envaux (17)

Retour sur la gestion d'une installation d'entreposage de véhicules hors d'usage illicite

Visites et procédures entre 12/2018 et 12/2020

Visite du 20 décembre 2018, suite à une plainte et saisine du procureur

Le site compte environ 150 VHU et autres déchets (pièces détachées, moteurs, pneus, etc.)

→ Rapport du 04/01/19 à l'appui de la procédure pénale de Gendarmerie pour qualifier les infractions au titre du code de l'environnement.

Cet exploitant s'était renseigné en juin 2017 sur la procédure administrative et les obligations liées pour obtenir un agrément VHU et ne pouvait pas ignorer être en infraction puisque l'inspection lui avait transmis toutes les informations sur l'exploitation d'une ICPE et l'agrément.



Visite du 28 juin 2019, suite à une information de la gendarmerie que l'exploitant ne respecte pas ses engagements d'évacuation.

→ Rapport de constats et de proposition de mise en demeure

- **Arrêté préfectoral du 30 juillet 2019 portant mise en demeure la Société LVS à Port d'envaux de régulariser la situation et d'évacuer les déchets sous un délai de 3 mois.**

Visite du 13 novembre 2019

→ Rapport de constats et de proposition de suites administratives (amende et astreinte)

- **Arrêté du 17 février 2020 infligeant une amende administrative de 4000€ à la société LVS**

Visite du 11 juin 2020

→ Rapport de constats et de proposition de suites administratives (amende)

Lors de cette visite et des investigations, nous apprenons que la société LVS a été liquidée au 01-01-2020 et le bail de location du terrain a été résilié. L'exploitant a cependant maintenu des VHU sur le site. Les VHU résiduels sont en cours de transfert vers un nouveau site illicite dans la Vienne, posant également des problèmes sur la commune d'accueil.

- **Arrêté du 28 décembre 2020 infligeant une amende administrative de 8000€ à l'exploitant.**

Pour conclure : une action forte de l'inspection

2 ans de procédures, 3 actes administratifs, 1 procès-verbal de délit, 4 visites d'inspection pour constater l'évacuation des VHU, pour partie vers un broyeur agréé (50 VHU environ vers SIRMET – 16) alors que les autres VHU ont été transportés au fil de l'eau vers un nouveau site d'entreposage illicite dans la Vienne.



**Le site en 2019
(environ 150 VHU)**

Le site en juin 2020

